



DECISIONS DU MAIRE EXERCICE 2022

Décision n° 12/2022

L'adjoint,

- Vu l'article 2122-17 du code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 juin 2020, visée par le Contrôle de légalité le 16 juin 2020, portant sur les délégations consenties au Maire concernant l'instruction des demandes d'aides sociales et leur versement,
- Considérant les demandes d'aides déposées en Mairie

DECIDE

ARTICLE 1 : d'informer le Conseil Municipal que les dépenses d'aides sociales s'élèvent à 700€ pour la période du 15/09/2022 au 07/11/2022

ARTICLE 2 : Les aides versées concernent l'aide de rentrée scolaire pour 600.00€, et 100.00€ pour l'aide à la pratique d'un sport

Poggio-di-Nazza le 07/11/2022



adresse / adirizzu : Chiesa 20240 POGHJU-DI-NAZZA

Tel : 0495569050 Fax : 0495569214 mairie.poggio-di-nazza@orange.fr